

**POLITIQUE** ■ Les conseillers de la Communauté des communes giennoises se sont réunis vendredi

## Le projet de cinéma prend forme

**La com-com' financera à hauteur de 170.000 € par an, maximum, l'exploitation du nouveau cinéma de Gien, pour une durée de quinze ans.**

Anne-Laure Le Jan

anne-laure.lejan@centrefrance.com

Le projet du nouveau cinéma, qui sera construit place du Petit-Champ à Gien et devrait ouvrir d'ici fin 2017, continue à prendre forme. Vendredi soir, au centre administratif, les conseillers de la Communauté des communes giennoises ont approuvé la convention de soutien à l'exploitation de la structure culturelle avec la société gestionnaire « Les Écrans giennois ».

**Programmation variée avec un accent mis sur l'« art et essai »**

Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 15.461.411 euros. La com-com' contribue à hauteur de 170.000 euros par an, maximum, à compter du début de l'exploitation et pour une durée de quinze ans, soit 2.550.000 euros au total. Ce financement s'inscrit dans le dispositif de la loi Sueur du 13 juillet 1992, qui autorise les collectivités locales à subven-



**ÉQUIPEMENT.** Le cinéma devrait ouvrir d'ici la fin de l'année 2017. VISUEL COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

tionner des exploitants privés de cinéma, sans excéder 30 % du chiffre d'affaires de l'établissement ou 30 % du coût du projet.

L'intercommunalité devra être attentive à respecter la liberté d'initiative et l'autonomie du gestionnaire, ainsi qu'à contrôler la bonne gestion des aides publiques. En contrepartie, la société « Les Écrans giennois » prend des engagements en matière de programmation cinématographique, d'animation, de développement des publics et d'éducation à l'image, mais aus-

si de politique tarifaire (*lire ci-contre*).

L'une des caractéristiques de la programmation du complexe cinématographique, doté de six salles, sera l'« art et essai ». Environ cent films appartenant à cette catégorie seront projetés chaque année, sur au moins 20 % des séances. Le cinéma en proposera chaque jour (un minimum de vingt-neuf séances hebdomadaires par salle) et projettera huit à douze films par semaine, en 2D comme en 3D. Une programmation qui se veut variée.

Comme il est indiqué dans la convention, l'établissement culturel s'engage à sensibiliser le jeune public par le biais de ciné-goûters et de dispositifs comme « école, collège, lycéens et apprentis au cinéma ». Un volet « seniors » sera également mis en place, *via* des créneaux horaires et des films appréciés par ce public.

« Les Écrans giennois » proposera aussi des manifestations tout au long de l'année. La Ville et la Communauté des communes giennoises réfléchissent à la création d'un festival. Le ciné-

ma participera à la « Fête du cinéma », au « Printemps du cinéma », mais aussi au « Festival Télérama » et au « Festival Cinéfilou ».

**« Six salles, ce n'est pas trop »**

Le président de la com-com' et maire de Gien, Christian Bouleau, a précisé que le permis de construire était en cours de dépôt. « L'ensemble du personnel du cinéma existant sera repris, a-t-il ajouté. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. »

Jean-Pierre Pougny, maire de Saint-Gondon, l'a interrogé à propos de la convention : « Si l'activité du cinéma s'arrête, ce qui n'est pas souhaitable, est-ce que la com-com' continuera à verser une subvention ? » La réponse de Christian Bouleau a été claire : « Non. Si, par malheur, ça capotait, tout s'arrêterait. Mais je répète que six salles, de tailles différentes, ce n'est pas trop, contrairement à ce que je peux entendre ». ■

### ■ POLITIQUE TARIFAIRE

La place, plein tarif, coûtera environ 7,50 euros. Des tarifs réduits seront appliqués aux enfants, aux étudiants, aux seniors et aux demandeurs d'emploi. Un tarif préférentiel sera mis en place pour les comités d'entreprises et, le mardi, pour tous les publics. Des cartes d'abonnement pour cinq ou dix places seront proposées. Il y aura une majoration de 1 à 2 euros pour les séances 3D.